

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 16 juin 2014

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

MM. Jean-Michel BRUN, Jean-Claude BRETNACHER, François TROMBINI et Franck ROGOVITZ, Vice-présidents

membres en fonction : 7

membres présents : 5

Dont représentés : 0

membres absents : 2

POINT n°1 : Ordures Ménagères – Marché de collecte en porte-à-porte Multiflux

Monsieur le Président rappelle que le marché entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain. Cependant, il y a d'ores et déjà lieu de signer l'avenant n°1 pour le transfert de la part acheminement du marché au SYDEME. C'est la part du marché réglé par le SYDEME à SITA dans le cadre de la péréquation des coûts. Cet avenant est sans incidence financière.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 du marché de collecte en porte-à-porte en multiflux,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°2 : Ordures Ménagères – Contrat de collecte des huiles ménagères

Monsieur le Président rappelle que la gestion de la déchèterie sera assurée en régie à compter du 1^{er} juillet 2014. Pour collecter les huiles végétales, un contrat de vente de ces huiles nous a été proposé.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer le contrat de prestation de service avec la société SRHA des huiles et graisses animales et végétales qui prévoit le rachat de ces déchets à 100 € les 1000 litres par le prestataire,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Travaux Zone Industrielle – Marché de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Président rappelle les travaux prévus au budget primitif 2014 pour la somme de 162 000 €. Une proposition de maîtrise d'oeuvre est parvenue à la CCPB.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement de voirie sur un terrain de la zone industrielle d Boulay pour un montant de 9720 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°4 : Création de poste - chef de quai à la déchetterie

Monsieur le Président rappelle qu'à compter du 1^{er} juillet 2014 et comme suite à la reprise en régie directe de la gestion de la déchetterie (fin du contrat SITA), il y a lieu de recruter un agent sur la base des heures d'ouverture au public de l'équipement à savoir 30 heures par semaine. La communauté de communes pourrait mobiliser le dispositif du CUI-CAE afin de minimiser le coût.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De créer un poste de gardien de quai sur la base d'un contrat CAE-CUI de 30h par semaine à compter du 1^{er} juillet 2014,
- 2) D'autoriser le Président à signer le contrat avec la personne recrutée et à entreprendre toutes les démarches administratives afférentes,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces financières afférentes,

POINT n°5 : Assainissement – Achat d'un terrain à Mégange

Monsieur le Président explique que l'achat de ce terrain est prévu pour y implanter un poste de refoulement lié au projet d'assainissement du Chemin sous les Vignes
La procédure choisie pour cet achat est l'acte administratif. Il y a donc lieu d'autoriser le premier vice-président à signer l'acte pour le compte de la CCPB. Le prix de vente du terrain est fixé à 300 € de l'are.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De dresser l'acte de vente en la forme administrative,
- 2) De charger le Président de la rédaction de l'acte et d'autoriser le premier vice-président, Jean-Michel BRUN, représenter la CCPB à l'acte.

- 3) *D'acquérir le terrain sis commune de Mégange, cadastré section 2, parcelle 8, d'une surface de 2,29 ares (prix de vente : 300 € de l'are), appartenant à MM. SERRANO Jérémy et Anthony pour $\frac{1}{4}$ chacun et à Mme WEISS Isabelle épouse SERRANO pour $\frac{1}{2}$,*
- 4) *D'autoriser le Président et le 1^{er} Vice-président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,